

Conseil communal de Vully-les-Lacs

Rapport de la commission de gestion sur les comptes 2019 de la Commune de Vully-les-Lacs

La commission de gestion a analysé le rapport détaillé de l'auditeur BDO. En particulier les comptes communaux 2019, les bilans comparés au 31 décembre 2019, les comptes par nature 2019, le tableau des investissements, les engagements hors bilan et ententes intercommunales. Une délégation de la CG a rencontré le Municipal des Finances, M. Verdon, et la Boursière communale, Mme Biedermann le 22 juin, afin d'obtenir des précisions sur certains postes. La commission a reçu des réponses satisfaisantes à toutes ses questions. Afin de limiter les contacts en séance, nous avons suivi les instructions fédérales en travaillant un maximum par courriel.

Nous pouvons relever que les comptes et le résultat sont à nouveau excellents. En effet, le compte de fonctionnement a dégagé une marge d'autofinancement de CHF 3,3 mios, c'est-à-dire + CHF 200'000 par rapport à l'exercice 2018. Après variation du fond de roulement, le fonctionnement a généré un flux de trésorerie de CHF 2,9 mios. Ces liquidités additionnelles ont servi, CHF 1 mio, pour les investissements sans avoir recours à une banque, CHF 0,4 mios pour divers remboursements de dettes et CHF 1,5 mios pour l'augmentation des liquidités à fin décembre 2019 aux comptes PostFinance et de la BCV. Le compte de fonctionnement présente un excédent de revenu, avant amortissement complémentaire, de CHF 1,4 mio comparé à CHF 42'000 budgétés. L'écart s'explique essentiellement par des revenus d'impôts supérieurs et le budget qui n'a pas assez anticipé l'augmentation des coûts de la facture sociale et de la péréquation. La CG trouve que c'est une bonne pratique d'évaluer avec prudence pour le budget les revenus des impôts.

Pour faire son analyse, la commission a comparé les comptes 2018 et 2019 ainsi que le budget 2019. La maison BDO, fiduciaire, a constaté après un examen succinct, que rien ne laisse penser que les comptes communaux ne seraient pas conformes aux lois en vigueur. La CG a également comparé les commentaires et l'analyse financière de la fiduciaire BDO, avec les comptes 2019.

BDO et la CG tiennent à souligner la bonne organisation de la bourse communale ainsi que l'excellente collaboration entretenue avec Madame Biedermann. Nous félicitons la boursière et son équipe pour le bon travail fourni.

Afin de commenter la gestion financière de notre commune, nous citons quelques cas importants analysés par notre commission :

11 Administration - 11.310.10 Imprimés, fournitures de bureau, Nespresso –
L'augmentation des dépenses par rapport au budget de CHF 13'500 à CHF 20'153 est dû aux enveloppes achetées en gros et aux imprimés de votations non prévues.

11.318.40 Frais de poursuite et contentieux – La tendance à la hausse s'explique par la facture de l'ACI (Agence Cantonale des Impôts) pour des frais de poursuite sans suite.

11.318.50 Honoraires (avocats, fiduciaire etc.) – Les CHF 9'000 de dépassement du budget sont dus à une étude financière détaillée « Révision comptes et planification financière ». La conclusion de cette étude, vu les investissements importants prévus les 5 prochaines années, est que nous devrions maintenir le taux d'imposition à 0,67 pour 2019. La CG se demande si cette étude détaillée, qui a coûté cher et qui a fourni un résultat très basique, était vraiment nécessaire.

13 Service du personnel – 13.490.10 Imputations internes personnel administratif et d'exploitation – La plupart des imputations sur les différents comptes/dicastères se fait selon une clef de répartition identique à celle utilisée pour les « intérêts passifs ». Afin d'augmenter la transparence des coûts par dicastère, la CG suggère de répartir les imputations internes au maximum selon le temps effectivement utilisé dans les différents dicastères.

342 Chabrey – 3421.330.31 Amortissement supplémentaire ancien collège de Chabrey – Vu le montant important de CHF 1,277 mio, la boursière a opté pour des amortissements d'anciens bâtiments afin de pouvoir se concentrer par la suite sur de nouvelles transformations/adaptations des bâtiments communaux.

3441 Locatif communal (anc. École) Rue de la poste 1 - Montmagny – 3441.314.10 entretien courant 37'198.30 alors qu'au budget 8'000.-- . Ces coûts additionnels non prévus sont dus à un dégât d'eau qui a entraîné la réfection totale de l'appart 4,5 pièces au rez-de-chaussée : peinture (CHF 8'100), lave-vaisselle (CHF 2'150), réf cuisine (CHF 4'670), frais pour la recherche de nouveaux locataires, assainissement béton de la terrasse (CHF 10'000), service ascenseur (CHF 4'000) et service complet chaudière (CHF 1'600).

35 Bâtiments du patrimoine administratif – 3501.318.50 Honoraires gérance immobilière COGESTIM – 16'322.55

Le renouvellement du contrat, échu fin 2019, se fait tacitement d'année en année. Il peut être dénoncé par chacune des parties dans les délais légaux. Les honoraires de CHF 16'000 représentent, à part quelques prestations spéciales, les 4%, TVA en sus, de la totalité des montants facturés aux locataires et tout autre encaissement/recette traités par Cogestim. La régie s'occupe de la recherche des locataires, de l'état des lieux de sortie et d'entrée et de la gestion des pannes dans les locaux loués ainsi que des interventions des maîtres d'état. La Municipalité, par le biais du municipal des bâtiments, a des entretiens avec le gérant pour coordonner les travaux et les décisions municipales. Dans les bâtiments où tous les locaux sont gérés par Cogestim, les coûts d'entretien et de rénovation sont déduits de la somme des loyers perçus et ceux-ci sont payés par la commune dans les immeubles mixtes. Nos concierges s'occupent de l'entretien des locaux publics, de la remise des clés et du contrôle lors de la reddition des locaux. Les prestations de Cogestim sont

contrôlées pendant une séance mensuelle par notre bourse. En plus, la Municipalité reçoit un rapport financier par immeuble géré par la régie. La CG a pu voir ces dossiers annuels qui montrent pour chaque immeuble toutes les pièces comptables sur papier avec les signatures nécessaires. Nous considérons que les frais de la régie ne sont pas trop élevés et que les coûts sont parfaitement sous contrôle. Néanmoins, il serait intéressant, pour des analyses de rentabilité, d'avoir une table avec une ligne par appartement, sa grandeur, la location annuelle potentielle, la location effectivement encaissée, les charges encaissées, les charges effectivement dépensées, les réparations et les frais administratifs.

3501.318.51 Honoraires architectes, ingénieurs anciens bâtiments communaux

Les charges de CHF 40'000 se répartissent comme suit : Baumgartner/Diserens, rapport d'évaluation des anciens bâtiments scolaires CHF 32'800, PRS Mur, diverses estimations CHF 2'900, RB Constantine, projet création studio Constantine CHF 3'600 et NPPR, vidéos et photos aériennes des bâtiments communaux CHF 7'550.

3512.318.50 Ancienne école Cotterd 31 – Honoraires, frais d'études divers

Comment ces frais ont-ils été répartis ? La CG a demandé d'indiquer la totalité des frais d'études liés au projet Cotterd. Les frais de CHF 21'000 s'expliquent par des notes d'honoraire d'août 2018 à décembre 2019 de ATB architecture Sàrl, Vallamand - transformation et réhabilitation. A noter que pour 2018 et 2019, les études sur le bâtiment se montent à CHF 57'206, soit 21'177 en 2019 et 36'029 en 2018. La recommandation de la CG concernant les divers honoraires est de recevoir un tableau avec attributions projet par projet.

41 Service technique – 41.318.50 – Honoraires prestations de tiers AWA Wenker – 16'948. — en charges – au budget 47'000.--

Les charges sont plus faibles parce que nous avons eu moins besoin de recourir au bureau intercommunal. Au niveau financier, il n'est pas important de savoir qui traite les dossiers parce que les frais sont payés par les personnes qui mettent à l'enquête.

452 Déchetteries – 452.318.90 Honoraires prestations de tiers 37'340.55

– La somme totale due à M. Humair (consultant) sera de l'ordre de CHF 85'000.- à répartir sur 3 ans, soit 60% la 1^{ère} année, 30% la 2^{ème} année et 10% la 3^{ème} année. L'économie présumée est de CHF ~100'000.- annuelle. Même s'il ne sera pas facile d'atteindre tous les objectifs rapidement (exemple pour les déchets verts), ce potentiel de gain a été validé par Claude Amiet et Michel Verdon. Notre contrôle du compte 452.318.80, transport et élimination des déchets nous montre que nous sommes sur le bon chemin avec des dépenses de CHF 55'000 au 22 juin 2020 contre des coûts de CHF 215'000 pour l'année 2019.

452.390.10 Imputations internes - Charges du personnel 100'280.-- en charges alors que 42'800.-- au budget – La différence provient d'une nouvelle clef de répartition qui tient compte des salaires de M. Laurent Amiet (nouvel employé) + ¼ du salaire de Mme Sylvie Goy + MM. André Kolb et G. Zebracki.

462 STEP – Remarque : la professionnalisation de l'entretien des STEPS n'a pas seulement fait augmenter les coûts, mais a également, dans le cas de Chabrey,

amené les améliorations suivantes : un entretien courant avec plus de compétences techniques et mécaniques, des réparations et améliorations des installations pour un meilleur traitement des eaux, des travaux sur le bassin biologique et celui de décantation ainsi que la programmation des cycles et finalement un meilleur fonctionnement et rendement de la STEP = plus de boues.

73 Santé publique – attribution au fonds « COVID19 » - Ce fond a été créé suite à une idée de l'un des municipaux, idée reprise par la plupart des communes ayant la possibilité financière de créer un tel fond. La manière d'allouer ce fond dépendra des besoins, liés aux conséquences financières de la crise sanitaire, qui pourraient faire surface dans la Commune. Ce compte figure sous 2019 en raison du très bon exercice comptable réalisé. Pour l'instant aucune assignation du montant de CHF 150'000 n'a été attribuée.

Tableau d'investissements et d'amortissements :

La CG est contente d'avoir reçu de la boursière un tableau des investissements au 31.12.2019 comprenant le suivi des crédits alloués par le Conseil. Le projet Chemin AF – Etape II avec un crédit alloué de 1,19 mio va être bouclé avec des coûts effectifs à 99%. Le projet « Développement territorial » de 2012, avec un crédit de CHF 120'000, va être bouclé cette année à 100%. Les nouveaux frais liés à la réalisation du nouveau PGA vont être comptabilisés dans les comptes de fonctionnement. Le projet « Réfection bâtiment voirie Vallamand » est dépassé à ce jour de CHF 13'280 (108%). Ce dépassement est dû à l'achat de matériel que les employés de la voirie ont utilisé pour des améliorations et rénovations du bâtiment. La CG recommande de clôturer ce projet et de comptabiliser les frais éventuels futurs dans le compte de réparation de ce bâtiment. Le projet « Achat tracteur » de CHF 105'000 avec un dépassement de CHF 1'906 peut également être bouclé. La CG constate que le montant du projet était net, la reprise de l'ancien tracteur étant déduite du prix d'achat. Nous recommandons qu'à l'avenir les projets et les comparaisons de prix mentionnent le coût total (brut) et que les reprises ou les subventions ou les subsides soient mentionnés séparément. Ceci permettrait à la boursière de suivre dans le tableau « suivi des crédits alloués » les subsides planifiés et les subsides effectivement reçus. Nous tenons à féliciter la Municipalité pour la bonne maîtrise des coûts et les économies faites dans le cadre de nos projets.

Partage des tâches suite à la maladie d'Albert Gavillet La CG a consulté les extraits de PV des séances de la Municipalité relatifs à ce partage. Nous trouvons que celui-ci a été très bien fait et nous remercions les remplaçants d'avoir accompli à l'improviste ce travail supplémentaire pour notre commune.

Notre activité de contrôle a été effectuée par analyse des chiffres présentés. Nous partons du principe que la fiduciaire mandatée par la Municipalité a vérifié cet exercice comptable, ce qui est confirmé par le rapport BDO du 14 mai 2020.

La Commission recommande de limiter le mandat de la fiduciaire BDO à un contrôle des pièces comptables et de demander à notre ancien conseiller de la bourse, Monsieur Busset, formateur des boursiers du canton de Vaud, un rapport d'analyse financière.

Remarques finales :

Après 2 exercices se terminant avec une marge d'autofinancement de plus de CHF 3 millions et des revenus annuels de près de 19 millions, notre commune est parée pour les grands investissements des prochaines années. Les membres de la CG soulèvent que les grands projets devraient être étudiés en collaboration avec des commissions ad hoc ou le conseil en entier.

Il n'est pas concevable que la Municipalité présente sa vision de la future utilisation de nos anciens bâtiments communaux le 5 novembre 2019 à Villars-le-Grand, qu'il soit demandé au Conseil de ne pas entrer en discussion et que fin mai 2020, le même Conseil doive voter un crédit pour une étude supplémentaire d'exécution du déplacement de l'administration communale de Salavaux à Cotterd, ceci sans avoir discuté ni accepté la stratégie à suivre.

De plus, si nous voulons avancer ensemble, il faudrait également éviter de communiquer par voie de presse des interprétations erronées et déplacées du vote du Conseil sur ce sujet.

Concernant le Préavis municipal No 2020/7, la CG propose à l'assemblée d'accepter le préavis et les comptes tels que présentés.

Les membres de la Commission de gestion:

1. René Fluri

5. Claude Besson

2. Alexandre Bardet

6. Christian Genilloud

3. Geneviève Bardet Leresche

7. Julien Bessard

4. Philippe Loup

Chabrey, le 25 juin 2020